

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE DODEKA POUR LE SPECTACLE RESET

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec la compagnie DODEKA domiciliée 2 bis rue des Carrières Saint-Michel 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES pour une représentation du spectacle « Reset » au théâtre l'Eclat le mardi 16 mars 2027 pour un montant de 5.122,24 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 7 mai 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

